



## Nouvelle-Aquitaine

### Le centre de R&D Canoë réceptionne son nouveau bâtiment

La plateforme technologique Canoë, centre R&D spécialisé en formulation et procédé de fabrication pour le développement de produits finis et semi-finis dans le domaine des composites et matériaux avancés, vient de réceptionner son nouveau bâtiment sur la commune de Lacq (64). Installée sur quatre sites différents en Nouvelle-Aquitaine, Canoë disposera prochainement de plus de 1.000 m<sup>2</sup> de locaux, dont l'aménagement et la mise en service sont prévus au cours du 2<sup>e</sup> semestre. La première pierre de l'extension de ce bâtiment de Chemstart'up pour Canoë, financé par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes de Lacq-Orthez, avait été posée par Alain Rousset, président du conseil régional, et les élus et responsables économiques locaux en décembre dernier. Dédié à la transition énergétique, il accueillera deux pilotes-démonstrateurs : une ligne de fibres de carbone biosourcées (cellulose et lignine) et une ligne d'imprégnation de fibres par polymères thermoplastiques. En complément, dans le cadre de la réindustrialisation de la région de Lacq et de son implication dans la transition énergétique, Canoë travaille depuis plus d'un an avec Chemstart'up sur le développement d'une plateforme de démonstration de production, stockage et gestion de l'énergie : Lacq Green Valley. Cette structure, créée sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) ; dont les principaux partenaires fondateurs sont Canoë, Chemparc, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la CDC Lacq-Orthez, Arkema et Adera, se situera sur un terrain appartenant à la CDC Lacq-Orthez, derrière le bâtiment Chemstart'up, le centre de recherche Arkema/Total et à côté du bâtiment pour Canoë. Plateforme européenne dédiée à la recherche et à l'innovation de la chimie au service de la transition énergétique, elle sera destinée à accompagner le développement expérimental des futurs produits et systèmes de production, de stockage et de gestion de l'énergie. À noter que cette structure évolutive de démonstration et d'essais sera ouverte aux acteurs de la transition énergétique (formations, syndicats professionnels...).



## Bretagne

### Des aides financières et techniques pour pérenniser la forêt

*"La forêt bretonne couvre près de 14% du territoire régional pour près de 390.000 ha. Sa surface augmente chaque année mais de façon anarchique au profit de peuplements de faible valeur productive",* explique l'interprofession Abibois.

*"Ce constat a fait naître différents dispositifs d'aides à l'investissement forestier adressés aux propriétaires de foncier.*

*La promotion et le déploiement de ceux-ci sont assurés par des stratégies d'animation forestière territoriale pilotées par les acteurs forestiers."* Parmi ces dispositifs, on peut citer Breizh forêt bois, un programme de financement régional par appel à projets mis en place depuis septembre 2015. Il permet aux propriétaires privés ou publics de foncier agricole ou forestier de plus de 3 ha de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des travaux de boisement ou de reboisement. Financé à hauteur de 10 millions d'euros par l'Europe, l'État et la région Bretagne, ce dispositif vise le reboisement de 4.000 ha d'ici 2020. En complément à ces aides au reboisement, la création de dessertes forestières ou bien d'aménagements de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) est également aidée par les mêmes financeurs que Breizh forêt bois.

Le dispositif Dynamic bois est quant à lui un programme national financé par l'Ademe depuis 2015. Il a pour double objectif de mobiliser davantage de bois-énergie pour alimenter les chaufferies Fonds chaleur et d'améliorer les peuplements forestiers sur le long terme. En Bretagne, ce dispositif s'est décliné en deux projets, l'un couvrant les Landes de Lanvaux et le second, le Centre Ouest Bretagne. Ce dispositif apporte, sur le territoire concerné, des moyens financiers supplémentaires pour aider les propriétaires forestiers à réaliser des travaux d'amélioration sur leurs peuplements ; aider l'investissement dans des infrastructures et/ou matériels permettant une mobilisation accrue de bois-énergie ainsi qu'une amélioration de la chaîne logistique et animer et coordonner des actions innovantes et collaboratives entre les acteurs de la filière. À noter que la promotion de ces dispositifs est assurée par l'interprofession Abibois, le CNPF-Bretagne-PDL et les Experts forestiers de France.